

**CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2016
(CONVOCATION DU 15 DECEMBRE 2016)**

ÉTAIENT PRÉSENTS

**Messieurs BORRIONE, BOUVIER, FANTIN, GACHET, LAISSUS, PIERRETON, ROUX
Mesdames CHAPPUIS, ASSELIN, HISBI, JEAN, MERLE, RABILLER, SIMON
Formant la majorité des Membres en exercice.**

ÉTAIENT EXCUSÉS

**Madame Marie-Christine BROSSON
Madame Catherine DEBAISIEUX donne pouvoir à Madame Françoise MERLE
Madame Corinne GIRERD donne pouvoir à Monsieur Pascal BOUVIER
Madame Florence SCHNEIDER donne pouvoir à Madame Chantal JEAN
Madame Marie VALLET donne pouvoir à Madame Agnès SIMON
Monsieur Nicolas GUICHET donne pouvoir à Monsieur Grégory BORRIONE
Monsieur Vincent JULLIEN donne pouvoir à Monsieur Bruno GACHET
Monsieur Mohamed ZAUCHE donne pouvoir à Madame Catherine CHAPPUIS.**

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Charles ZANONI

Monsieur Grégory BORRIONE est désigné Secrétaire de Séance.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 NOVEMBRE 2016

Monsieur Didier FANTIN émet une remarque sur la mise en forme du texte concernant la réorganisation des différentes responsabilités au sein de la municipalité. La présentation proposée laisse à penser que ce texte est relatif au point n°1 portant sur l'approbation du compte rendu.

Madame Agnès SIMON précise qu'en raison de son absence lors de la séance du 21 novembre 2016, elle n'a pas pu présenter le point 10. Il s'agissait en fait de Monsieur Christophe PIERRETON.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte rendu de la réunion du 21 novembre 2016, **adopte** à l'unanimité, sous ces deux réserves, le procès-verbal qui en a été dressé.

II. ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des dispositions de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016, constatant le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté d'agglomération issue de la fusion entre la Communauté d'agglomération Chambéry métropole et la Communauté de communes du Cœur des Bauges.

Le nombre de sièges attribués à la Commune de Barby dans la nouvelle Communauté d'agglomération est inférieur au nombre de conseillers communautaires figurant dans le dernier arrêté préfectoral du 7 avril 2016 relatif au nombre et à la répartition des sièges au sein de la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole.

La Commune ne dispose plus que d'un seul siège. Dans ce cas, la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste qui a été élu devient conseiller communautaire suppléant.

COMMUNE DE BARBY

Ce sont les conditions prévues au c) de l'article L 5211-6-2 du CGCT qui s'appliquent. Les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires titulaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

La liste déposée est la suivante :

1 – Catherine CHAPPUIS,

2- Christophe PIERRETON

Il a été ensuite procédé à l'élection des conseillers communautaires, sous le contrôle du bureau désigné pour cette élection.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
A déduire : bulletins blancs	1
Reste : nombre de suffrages exprimés	13
La liste présentée a obtenu	13

La liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés :

- Conseiller communautaire titulaire : Catherine CHAPPUIS
- Conseiller communautaire suppléant : Christophe PIERRETON.

III. DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – CHAMBERY METROPOLE

Considérant le nouvel EPCI constitué par la fusion de la Communauté d'agglomération de Chambéry métropole et de la Communauté de Communes Cœur des Bauges,

Considérant la loi n° 586 du 12 juillet 1999, instituant la Commission Locale chargée d'évaluer les transferts de charges,

Considérant que chaque Commune dispose d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à choisir parmi l'ensemble des conseillers municipaux,

Madame le Maire propose de conserver les délégués actuels.

Le Conseil Municipal, après avoir exprimé ses votes, à l'unanimité :

- **DESIGNE** comme suit ses délégués pour représenter la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Chambéry métropole / Cœur des Bauges :

➤ **Titulaire : Didier FANTIN**

➤ **Suppléant : Catherine CHAPPUIS.**

IV. DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Monsieur Didier FANTIN, Adjoint au Maire, propose aux membres du Conseil Municipal la Décision Modificative suivante.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** favorablement la Décision Modificative n° 5 du Budget Général 2016.

Article	Fonction	Opération	FONCTIONNEMENT	Budget 2016	DM 5 Dépenses	DM 5 Recettes	Budget 2016
7391172			Dégrèvement Taxe d'Habitation sur les LV	-	500.00		500.00
73111			Taxe Foncières et d'Habitation	972 000.00		500.00	972 500.00
			TOTAL	972 000.00	500.00	500.00	
Article	Fonction	Opération	INVESTISSEMENT	Budget 2016	DM 5 Dépenses	DM 5 Recettes	Budget 2016
2313	411	135	Gymnase	117 000.00	5 000.00		122 000.00
21311	020	139	Rénovation mairie	26 690.00	- 5 000.00		21 690.00
			TOTAL	143 690.00	0.00	0.00	

V. PROJET CENTRE BOURG – VENTE LOCAUX CAISSE D'EPARGNE/ COMMUNE DE BARBY - COMPLEMENT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 65/2016 du 19 septembre 2016 relative à l'acquisition des anciens locaux de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes situés au « CLOS BESSON » « Place Jomain » par la Commune.

Elle informe l'Assemblée que les lots faisant l'objet de la transaction sont situés dans les bâtiments I et B de l'ensemble immobilier le « Clos Besson » et que les lots du bâtiment B n'ont pas été mentionnés, à tort, dans la délibération n° 65/2016.

Afin de permettre la réalisation de cette transaction, il y a lieu de mentionner l'ensemble des lots à acquérir.

En effet, les biens faisant l'objet de la vente sont cadastrés de la manière suivante :

1) Dans l'immeuble dénommé « BATIMENT I »,

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	75	5249 place Pierre Jomain	00 ha 30 a 74 ca

Les lots de copropriété suivants :

N° du lot	Bâtiment	Etage	Quote part des parties communes	Nature
585	I	RDC	113/10027	Un magasin
588	I	RDC	55/10027	Local d'activité
589	I	RDC	58/10027	Local d'activité

2) Dans l'immeuble dénommé « BÂTIMENT B »,

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	57	Clos Besson	00 ha 04 a 19 ca

Les lots de copropriété suivants :

N° du lot	Bâtiment	Etage	Quote part des parties communes	Nature
127	B	Sous-sol	56/10000	Local d'archives
128	B	Sous-sol	21/10000	Local d'archives
160	B	RDC	126/10000	Local d'activité
161	B	RDC	92/10000	Local d'activité
162	B	RDC	136/10000	Local d'activité

Madame le Maire précise que le prix de 115 000 € reste inchangé.

Le Service France Domaine a fait savoir que ce prix n'appelait aucune observation de sa part.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire :

- Vu l'accord de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes,
- Vu l'intérêt de la transaction pour la Commune,

Après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de la Caisse d'Epargne des lots n° 585, 588 et 589 situés sur la parcelle section AD n° 75 et des lots n° 127, 128, 160, 161 et 162 situés sur la parcelle AD n° 57 au prix de 115 000 €.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- **MANDATE** les représentants suivants pour comparaître à l'acte et signer tous documents relatifs à cette affaire :
 - acte notarié : Madame le Maire ou en cas d'empêchement les Adjointes dans l'ordre du tableau,
 - acte administratif : le 1^{er} Adjoint ou en cas d'empêchement les autres Adjointes dans l'ordre du tableau.

VI. MODIFICATION DE DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ASSOCIATIONS DE BARBY

Monsieur Christophe PIERRETON, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée ses délibérations du 7 avril et du 23 avril 2014 désignant les représentants du Conseil Municipal au sein des associations locales.

Il convient de procéder à des modifications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants du Conseil Municipal au sein des associations locales suivantes comme suit :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DANS LES ASSOCIATIONS QUI L'ONT PREVU DANS LEURS STATUTS

- **Petits Mickeys** : Agnès SIMON, Françoise MERLE et un suppléant Christophe PIERRETON

COMMUNE DE BARBY

- **Groupe Animation de Barby** : Christophe PIERRETON, Grégory BORRIONE
- **Ilva Mica** : Christophe PIERRETON, Chantal JEAN
- **Jardins Ouvriers de Barby** : Christophe PIERRETON, Bernard LAISSUS
- **Les Mille Feuilles** : 2 titulaires Christophe PIERRETON, Grégory BORRIONE et un suppléant : Jocelyne ASSELIN
- **Ecole intercommunale de musique** : Christophe PIERRETON, titulaire et un suppléant : Grégory BORRIONE

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ASSOCIATIONS DE BARBY

- **Football Club du Nivolet** : Pascal BOUVIER, Christophe PIERRETON
- **Val de Leysse Hand-ball** : Christophe PIERRETON, Grégory BORRIONE
- **Entente Barby Saint Alban Basket** : Bernard LAISSUS, Christophe PIERRETON
- **Ski Nordique de la Féclaz** : Pascal BOUVIER, Christophe PIERRETON
- **Judo Club** : Mohamed ZAUCHE, Grégory BORRIONE
- **Tai-chi-chuan** : Bernard LAISSUS, Grégory BORRIONE
- **Yoseikan Budo** : Mohamed ZAUCHE, Grégory BORRIONE
- **Ski club** : Grégory BORRIONE, Christophe PIERRETON
- **Tennis club** : Grégory BORRIONE, Christophe PIERRETON
- **Gymnastique Volontaire** : Chantal JEAN, Grégory BORRIONE
- **Club Harmonie Yoga** : Agnès SIMON, Grégory BORRIONE
- **Société de chasse** : Pascal BOUVIER, Grégory BORRIONE
- **Bybar** : Mohamed ZAUCHE, Christophe PIERRETON
- **A.S. Bloc** : Chantal JEAN, Christophe PIERRETON
- **Khmer Boxing Barby Club** : Grégory BORRIONE, Christophe PIERRETON
- **Aunkaï** : Grégory BORRIONE, Christophe PIERRETON
- **Bybarock** : Agnès SIMON, Christophe PIERRETON
- **Chorale Cadence** : Bernard LAISSUS, Grégory BORRIONE
- **Le Masque de Chair (Théâtre)** : Jocelyne ASSELIN, Grégory BORRIONE
- **Questions pour un champion** : Jocelyne ASSELIN, Christophe PIERRETON
- **Atelier couture** : Agnès SIMON, Christophe PIERRETON
- **Club des aînés « Les Chavonnes Fleuries »** : Marie VALLET, Agnès SIMON
- **Association du Clos Besson** : Didier FANTIN, Christophe PIERRETON
- **Bien Vivre au Clos Gaillard** : Chantal JEAN, Christophe PIERRETON
- **La Source** : Christophe PIERRETON
- **Barbython** : Pascal BOUVIER, Christophe PIERRETON
- **Réminiscences** : Jocelyne ASSELIN, Christophe PIERRETON
- **Trésor des Ecoles** : Grégory BORRIONE, Christophe PIERRETON
- **A.D.M.R.** : Christophe PIERRETON, Grégory BORRIONE

- **Au bonheur d'une pause** : Grégory BORRIONE et Christophe PIERRETON, titulaires - Chantal JEAN et Jocelyne ASSELIN, suppléantes
- **Brain Gym** : Christophe PIERRETON, Agnès SIMON
- **Trail du Mont Saint Michel** : Christophe PIERRETON, Grégory BORRIONE

VII. SAUVEGARDE DE L'ENFANCE - CHANTIER EDUCATIF

Madame Françoise MERLE, Conseillère municipale déléguée, présente au Conseil Municipal le projet de chantier éducatif sur Barby proposé par le Service de Prévention Spécialisée de la Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Savoie dans le cadre de son action éducative, en lien avec les services techniques de la Commune.

Ce chantier consistera à réaliser des travaux de peinture, de lasures et éventuellement d'espaces verts entre le 18 et 28 avril 2017 par 3 jeunes de l'extérieur et 3 jeunes de Barby, encadrés par l'équipe éducative du Service de Prévention Spécialisée.

Le coût total de la main d'œuvre s'élèvera à 2 777,50 €. Les matériaux et matériels seront fournis par les chantiers éducatifs et facturés à la mairie en fin de chantier.

La signature d'une convention avec le Service de Prévention Spécialisée est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec le Service de Prévention Spécialisée, nécessaire à la réalisation du chantier éducatif proposé.

VIII. RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DU SICSAL

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2015 du SICSAL.

Les effectifs salariés ont été réduits ces dernières années de 2013 à 2015 compte- tenu de la réduction des actions menées dans le domaine de la compétence jeunesse.

L'animation enfance reste la compétence la plus importante du Syndicat.

Les charges ont évolué en 2016 du fait du recrutement d'un coordonnateur enfance en mars 2016. La réforme des rythmes scolaires a également perturbé le fonctionnement des centres de loisirs.

Un consultant extérieur, Monsieur Gérard LAVAUX, a assuré la coordination pendant la vacance de poste jusqu'au recrutement de M. GENEVE, coordonnateur enfance.

Le Relais Assistantes Maternelles fonctionne très bien. C'est une structure plébiscitée par les familles et les assistantes maternelles.

Le service de portage des repas à domicile est porté par l'ADMR. Beaucoup moins de repas, que le nombre imaginé initialement, sont distribués. Ce nombre évolue progressivement.

Il existe un seul CPAS, basé à Saint-Alban-Leyse. Les frais de location sont payés à moitié par le SICSAL et à moitié par le Département.

Le SICSAL apporte également un financement aux associations intercommunales. Le maintien du niveau des subventions en 2015 a été obtenu difficilement.

IX. ARRETES PRIS EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE	ENTREPRISES / ORGANISMES RETENUS	OBJET	MONTANT HT
22 novembre 2016	VAUDAUX	Réparation du souffleur STIHL	67,92 €
		Réparation du broyeur MUTHING	328,33 €
29 novembre 2016	Jean-Luc BARD	Bâchage partiel de l'école maternelle suite à des fuites	2 113,18 €
29 novembre 2016	BLONDET	Pose d'une chambre compteur Impasse des Larmuzes	3 300,00 €
29 novembre 2016	E2S	Remplacement d'une soupape de la chaudière du Presbytère	79,00 €
5 décembre 2016	BLONDET	Travaux supplémentaires de voirie concernant l'Impasse de la Bâthie	3 049,75 €
5 décembre 2016	JOURNOT Anthony	Remplacement des volets roulants de la cuisine du cabinet médical	522,00 €
12 décembre 2016	BOUYGUES Energies et Services	Rénovation de l'éclairage public	
		Impasse de la Genevoie	1 532,85 €
		Devant le Chardonneret	673,50 €
		Rue du Prédé	6 010,25 €
		Chemin de Casselagnat	3 130,40 €
12 décembre 2016	ATELIERS DEFI	Remise en peinture de 4 arceaux supplémentaires du Square de la Mairie	747,99 €

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

BARBY, le 20 décembre 2016

Le Secrétaire de Séance,

Catherine CHAPPUIS

Grégory BORRIONE